



## COMMUNIQUÉ

### **Le CAP présentera une offre révisée directement aux membres du personnel syndiqué pour mettre fin à la grève**

Ottawa, le 17 novembre 2023– Le Centre d'appui et de prévention (Le CAP) a informé le conciliateur et l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO) de son intention de se prévaloir des dispositions en vertu de la *Loi de 1995 sur les relations de travail de l'Ontario*, qui donne droit à l'employeur - Le CAP - de soumettre une offre finale directement à ses membres du personnel syndiqué.

Dans un esprit de transparence et de respect du processus, Le CAP a choisi d'exercer ce droit pour permettre à chaque employé syndiqué d'évaluer l'offre bonifiée proposée par leur employeur.

Cette démarche vise à mettre en place une convention collective avantageuse pour toutes les parties concernées. L'offre bonifiée sera soumise directement à l'appréciation des employés syndiqués par la Commission des relations du travail de l'Ontario.

« Nous croyons fermement que cette offre est à la fois juste et avantageuse, et mérite une évaluation sérieuse de la part de nos employés », déclare Rachel Gouin, directrice du CAP. « ... Il s'agit d'une étape clé pour avancer vers une résolution de la grève, permettant ainsi à nos employés de réintégrer leurs équipes et garantissant le rétablissement complet des services à la communauté francophone que nous servons avec tant de dévouement. »

Le CAP espère que cette initiative encouragera une résolution rapide de la grève, permettant ainsi l'application immédiate des améliorations salariales proposées et d'autres ajustements bénéfiques aux conditions de travail de ses employés.

**Personne-ressource :**

Hanane Abdelmadjid, Directrice des communications et relations publiques

[habelmadjid@centrelecap.ca](mailto:habelmadjid@centrelecap.ca) - 613-789-2240 poste 206

**CENTRELECAP.CA**